

La Plateforme de Coordination et d'Orientation intervient sur l'ensemble du département de Saône et Loire, pour repérer, accompagner et orienter des enfants de 0 à 7 ans présentant une suspicion de Troubles du Neuro Développement dans un parcours d'interventions précoces et de diagnostic.

-> Un acteur de 1ère ligne (structures petite enfance, école, professionnels de la petite enfance, professionnels de soins) repère des signes d'alerte de TND ou parents qui s'inquiète et sollicite un médecin.

-> Le médecin (généraliste, pédiatre, scolaire ou de PMI) complète le formulaire d'adressage et l'envoie à la PCO.

-> Après validation de son admission par la PCO, la coordinatrice de parcours rencontre l'enfant et sa famille lors d'une visite à domicile.

-> La commission de la PCO, composée des coordinatrices de parcours, des médecins, de la psychologue, de la secrétaire et de la direction, propose un parcours d'interventions précoces et de diagnostic qui peut être réalisé :

*au CAMSP

*au CMP

*au CMPP

*auprès de professionnels libéraux

*à l'unité mobile EIDELVEIS pour le secteur de Paray

-> Le parcours PCO prend fin suite à l'annonce d'un diagnostic ou d'une décision de la MDPH pour une orientation et des relais pour la suite du parcours, dans un délai maximum de 1 an renouvelable une fois après la première intervention.

Tout au long du parcours, la famille est informée des démarches et donne son accord à la coordinatrice de parcours pour qu'elle assure ses missions : de liens avec les partenaires (écoles, libéraux, MDPH...), de coordination des différentes interventions, de participation et d'organisation de réunions autour du parcours de l'enfant.

Pour en savoir plus :

<https://www.pep71.org/poles-enfants/interventions-precoces/pco/>

<https://handicap.gouv.fr/sites/handicap/files/2024-03/Livret-rep%C3%A9rage-autisme-et-TND-%20enfants-de-0-%C3%A0-6-ans-formulaire-d-adressage.pdf>



Les Centres d'Action Médico-Sociale Précoce s'adressent à tous les enfants de 0 à 5 ans et leurs parents (ou responsables légaux) se trouvant confrontés à une situation de handicap ou présentant un risque de handicap.

Les enfants peuvent être orientés par la PCO, ou admis directement sur appel des parents si un diagnostic est déjà posé ou ne suppose pas un trouble du neuro développement.

Il existe 5 CAMSP en Saône et Loire : à Chalon sur Saône, Charnay les Macon, Autun, Montceau les Mines, Le Creusot.

Les parents et l'enfant seront reçus par un professionnel qui recueille la demande. Après signature du Document Individuel de Prise en Charge, une phase d'observation pour les enfants de moins de trois ans se mettra en œuvre et une phase de bilan pour les plus de trois ans.

Après la synthèse de l'ensemble des observations, une restitution orale permettra de construire avec les parents un projet individualisé d'accompagnement si le CAMSP est le service qui correspond aux besoins de l'enfant. L'accueil des enfants de quatre à cinq ans n'aura lieu que pour mettre en œuvre une phase de bilan diagnostic afin de proposer une orientation vers des services extérieurs.

L'accompagnement au CAMSP ne pourra pas aller au-delà des 5 ans de l'enfant. Des relais s'organiseront dès l'approche de la sortie du CAMSP pour éviter les ruptures de parcours.

Pour en savoir plus :

<https://www.pep71.org/poles-enfants/interventions-precoces/camsp/>